

Brésil : pour la Cour suprême, le juge Moro était bien «partial» envers Lula

Image not found or type unknown



Brasilia, 24 avril (RHC) Réunie en session plénière, la Cour suprême du Brésil a confirmé la décision de sa deuxième chambre, déclarant l'ancien juge Sergio Moro de «partial» dans le procès pour corruption présumée qui avait conduit l'ancien président Lula (2003-2010) en prison.

La Cour suprême conforte ainsi sa décision prise le 15 avril confirmant l'annulation des condamnations de Lula, le rendant éligible pour la présidentielle de 2022. Sept des onze juges se sont prononcés en faveur du maintien de l'arrêt, deux ont voté contre et les deux autres doivent décider quand ils reprendront l'examen de l'affaire, mais aucune date n'a été fixée.

«C'est une victoire du droit sur l'arbitraire. Il s'agit du rétablissement d'une procédure régulière et de la crédibilité du système judiciaire au Brésil», ont déclaré les avocats de Lula une fois la majorité des 11 juges acquise.

Lula a signalé qu'il a été victime d'un complot visant à l'écartier de la course électorale de 2018 dont il faisait figure de favori. Une élection finalement remportée par le candidat d'extrême droite Jair Bolsonaro.

La décision de la plus haute juridiction du Brésil est aussi une défaite cuisante pour «Lavage express», plus grande enquête anticorruption de l'Histoire du pays, dont le juge Moro était la figure de proue.

L'impartialité de Sergio Moro avait été mise en doute quand il avait accepté fin 2018 de devenir le ministre de la Justice de Jair Bolsonaro. Il avait démissionné avec fracas il y a un an, dénonçant des ingérences du président.

L'enquête «Lavage express» avait ensuite été encore discréditée par la révélation d'échanges de messages par le site The Intercept Brasil, montrant une collusion entre les procureurs et le juge Moro.

Le principal fait d'armes de ce magistrat avait été la condamnation de Lula en première instance en juillet 2017: l'ex-président (2003-2010) était accusé d'avoir reçu un triplex en bord de mer en l'échange de faveurs dans l'attribution de marchés publics. Après avoir été condamné en appel, l'ancien tourneur-fraiseur avait purgé 18 mois de réclusion d'avril 2018 à novembre 2019, avant d'être libéré sur une autre décision de la Cour suprême.

Source Le Temps

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/255161-bresil-pour-la-cour-supreme-le-juge-moro-etait-bien-partial-envers-lula>



Radio Habana Cuba